



Association pour la
Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois
30, route des Barrières
19700 LAGRAULIERE

PROJET DE RESTAURATION DU PONT DES AMOUREUX

Lagraulière, le 29 mars 2016

Madame, Monsieur, Chers amis,

Notre commune a la chance de posséder sur son territoire un pont à bec ancien. Déjà noté sur le cadastre de 1809, il est unique dans la commune. Malheureusement, son état est assez délabré et il serait nécessaire de le restaurer, à la fois pour conserver notre patrimoine et pour pouvoir continuer de le franchir.

Hélas, tous travaux de restauration entraînent des dépenses. Malgré l'aide des partenaires habituels (département, région), une part importante du financement de la restauration restera à la charge de la commune.

C'est pourquoi nous avons fait appel à la **Fondation du Patrimoine** dont la vocation est d'aider les collectivités dans leur projet de restauration et de valorisation du patrimoine local. Elle a décidé de nous soutenir, jugeant notre projet de qualité tant pour la sauvegarde d'un patrimoine remarquable que pour la valorisation de notre territoire.

Avec elle, nous lançons un appel au Mécénat Populaire et au mécénat d'entreprise dans le cadre d'une souscription publique ouverte à tous, habitants et amis de la commune.

Chacun peut participer au projet de conservation de notre patrimoine en faisant un don afin d'alléger la charge communale **tout en bénéficiant à titre individuel d'avantages fiscaux** (un don de 100 € offre un avantage fiscal de 66 € pour les particuliers).

Les dons recueillis seront intégralement consacrés aux travaux de restauration du pont et à la valorisation de son environnement immédiat.

En fonction de vos possibilités, quelle que soit votre contribution, sachez que votre participation sera précieuse et particulièrement appréciée. Elle contribuera à notre devoir de mémoire.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire

Jean-Christophe LECHIPRE

Le Président de l'association

Jean-Jacques BRUNIE

Les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique :

- ***Vous êtes un particulier***, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- ***You êtes une personne soumise à l'ISF***, votre don bénéficie d'une réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 50 000 €.
- ***Vous représentez une entreprise***, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60 %, dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Lagrulière » et à renvoyer soit à la mairie.

La Fondation du Patrimoine : un acteur du développement local en Limousin.

C'est depuis 14 ans :

- plus de **270 projets publics** et près de **700 projets privés** aidés en Limousin.
- près de **34 000 donateurs** (particuliers et entreprises) mobilisés autour des projets dans le cadre du Mécénat Populaire et du Mécénat d'Entreprise.
- plus de **100 millions d'euros de travaux** soutenus dans notre région
- plus de **3 000 emplois ainsi maintenus ou créés en Limousin**, d'après l'Insee

Les projets créent de l'emploi et de l'espoir !

La Fondation du Patrimoine, créée par l'Etat par la loi de 2 juillet 1996, est citée en exemple par Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes, dans le rapport de 2013 : « La Cour a constaté, dans certains établissements, des exemples de gestion de qualité comme la Fondation du patrimoine [...]. »